

⑫

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

⑲ Numéro de dépôt: **88403247.5**

⑥ Int. Cl.⁴: **G 09 F 15/00**

⑳ Date de dépôt: **20.12.88**

⑳ Priorité: **22.12.87 FR 8717869**
 19.10.88 FR 8813735
 ④③ Date de publication de la demande:
 28.06.89 Bulletin 89/26
 ⑧④ Etats contractants désignés:
 AT BE CH DE ES GB GR IT LI LU NL SE

⑦① Demandeur: **Landon, Jean-Baptiste**
81, avenue du Louvre
F-78000 Versailles (FR)

⑦② Inventeur: **Landon, Jean-Baptiste**
81, avenue du Louvre
F-78000 Versailles (FR)

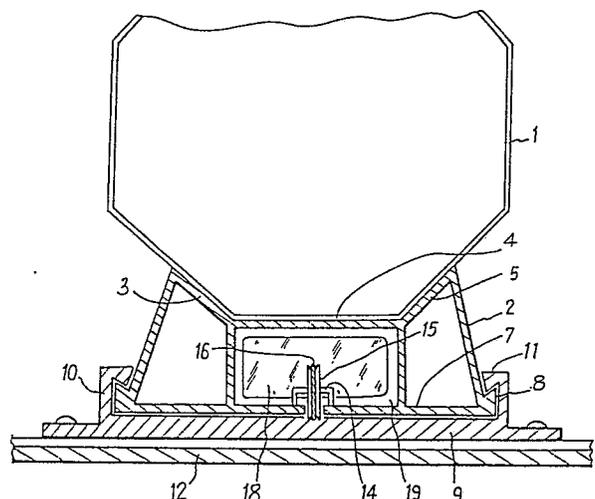
⑦④ Mandataire: **Hud, Robert**
Cabinet COLLIGNON 6, rue de Madrid
F-75008 Paris (FR)

⑤④ **Dispositif pour l'adaptation d'un support d'affiches à un mât tel qu'un corps de réverbère.**

⑤⑦ On fixe sur le mât 1 un profilé 2 dont la longueur est telle que sa partie inférieure est à portée de main et que sa partie supérieure est hors de portée des actes de vandalisme. Vers l'avant le profilé 2 présente des rainures 8 formant guides qui coopèrent avec des rainures 11 de forme conjuguée présentées par la face arrière d'un profilé 9 fixé au fond 12 du support d'affiches. Des moyens assurent le verrouillage du support d'affiches dans sa position haute d'affichage et dans sa position basse permettant le changement de l'affiche. Un contrepois 18, contrôle le mouvement de descente du support d'affiches.

L'invention s'applique à l'adaptation de supports d'affiches non collées sur des mâts tel que des corps de réverbères ou de lampadaires.

Fig. 7



Description

Dispositif pour l'adaptation d'un support d'affiches à un mât tel qu'un corps de réverbère.

L'invention concerne un dispositif permettant la disposition d'affiches à une certaine hauteur sur des mâts tels que des corps de réverbères par exemple.

On utilise actuellement des supports d'affichage sur lesquels l'affiche n'est pas collée. Ainsi on utilise souvent des supports d'affiches comprenant au moins des profilés métalliques qui viennent s'appliquer sur les bords de l'affiche en assurant le pincement de celle-ci contre un fond pour réaliser le maintien de l'affiche avec ou sans protection de celle-ci.

L'usage de tels supports d'affiches, qui sont d'une manipulation aisée et présentent un aspect attractif, est en pleine expansion et l'on a tout naturellement songé à fixer de tels supports d'affiches sur les corps des réverbères ou lampadaires qui assurent l'éclairage public dans de nombreux lieux. Toutefois, pour une bonne visibilité de l'affiche et pour mettre celle-ci à l'abri des actes de vandalisme, il est nécessaire que la fixation du support d'affiches sur le corps de réverbère s'effectue à une hauteur bien supérieure à celle directement accessible à une personne, à trois ou quatre mètres de haut par exemple, ce qui rend alors difficile la mise en place et le remplacement des affiches. Il n'est pas possible en effet, comme c'est le cas pour les affiches collées sur un simple support plan, de procéder à la mise en place de celles-ci à partir du sol en agissant avec un ustensile à long manche. Il est alors nécessaire, pour le poseur d'affiches, d'utiliser une échelle et de grimper à celle-ci jusqu'à venir à hauteur du support d'affiches pour manoeuvrer les parties mobiles de celui-ci et procéder au changement d'affiches. Cette opération n'est pas sans danger de chute pour le personnel, d'une part en raison de la forme habituelle des corps de réverbère qui n'autorise pas l'appui stable d'une échelle et, d'autre part, parce que la manipulation du support d'affiches nécessite que le préposé utilise simultanément ses deux mains sans pouvoir alors se tenir pour assurer son équilibre. De plus elle nécessite, pour le préposé, la disposition d'un véhicule pour le transport de l'échelle d'un réverbère à l'autre.

La présente invention a pour objet de remédier aux inconvénients mentionnés ci-dessus et elle propose à cet effet un dispositif simple, peu coûteux et de manipulation facile, permettant en toute sécurité au personnel, sans quitter le sol, de procéder à la mise en place et au remplacement d'affiches sur des porte-affiches du type mentionné ci-dessus fixés à une hauteur relativement grande sur un corps de réverbère.

L'invention propose en effet pour la mise en place d'une affiche, au lieu de faire monter le préposé jusqu'à la hauteur du support d'affiches, de faire au contraire descendre le support d'affiches le long du corps de réverbère jusqu'à ce qu'il soit à portée de la main du préposé chargé de le manipuler. A cet effet, le dispositif selon l'invention comprend un profilé, par exemple en aluminium, qui est fixé au

corps de réverbère sur une zone dont la partie basse est à portée de main d'un utilisateur de taille moyenne et dont la partie haute correspond à une hauteur appropriée pour une bonne visibilité de l'affiche tout en mettant celle-ci hors de portée des actes de vandalisme. . Ledit profilé présente sur toute sa longueur une partie en forme de rail ou glissière qui coopère avec au moins un profilé de forme complémentaire, jouant le rôle de chariot, qui est fixé à la face arrière du support d'affiches. Des moyens sont prévus pour retenir le support d'affiches dans sa position haute d'affichage et dans sa position basse de remplacement et aussi pour assurer un contrôle de la descente du support d'affiches le long du profilé lorsqu'on désire procéder au changement de l'affiche.

Les moyens de contrôle de la descente du support d'affiches comprennent un contrepoids attaché à une extrémité d'un câble passant sur une poulie portée à l'extrémité supérieure du profilé et dont l'autre extrémité est fixée à la partie supérieure du support d'affiches, le contrepoids se déplaçant à l'intérieur d'une chambre ménagée dans le profilé.

On comprend qu'il suffit au préposé, lorsqu'il désire procéder au changement d'une affiche, de commander le déverrouillage du porte-affiches puis sa descente en appliquant une traction sur celui-ci au moyen d'une simple tige de longueur appropriée de façon à faire descendre le support d'affiches le long du profilé jusqu'à la partie inférieure de celui-ci, à procéder de façon aisée au remplacement de l'affiche puisque le support d'affiches se trouve à portée de la main de l'utilisateur, puis par poussée sur le support d'affiches au moyen de la même tige à ramener celui-ci dans la position haute.

Suivant une forme d'exécution particulière du dispositif selon l'invention, l'immobilisation du support d'affiches en position haute est obtenue non pas en agissant sur le support d'affiches lui-même, mais en agissant sur le contrepoids logé à l'intérieur du profilé et qui se trouve alors en position basse. Le moyen de verrouillage du support d'affiches en position haute comprend donc un organe mobile monté à la partie basse du profilé (donc en un endroit directement accessible par l'utilisateur) et qui est actionnable de l'extérieur, celui-ci pouvant prendre soit une position dans laquelle il retient le contrepoids en position basse en empêchant alors la descente du support d'affiches, soit une position qui autorise la montée du contrepoids et permet donc la descente du support d'affiches. Avantageusement, la partie extérieure d'actionnement de l'organe mobile est amovible (par exemple une clef) de façon à empêcher un déverrouillage du support d'affiches par une personne non autorisée.

Pour arrêter le support d'affiches dans la position désirée, en haut comme en bas du mât, la présente invention propose aussi de disposer une butée unique à la partie basse du profilé, cette butée présentant une portion intérieure au profilé et une portion extérieure, de façon que la portion externe

serve d'arrêt pour le support d'affiches à la fin de sa course de descente dans une position appropriée pour le verrouillage, alors que la portion interne sert d'arrêt pour le contrepoids en position basse et donc pour le support d'affiches en position haute.

Pour bien faire comprendre le dispositif selon l'invention on en décrira ci-après, à titre d'exemple sans caractère limitatif, deux formes d'exécution en référence au dessin schématique annexé dans lequel :

les figures 1 et 2 montrent en vue de face un réverbère équipé d'une première forme d'exécution du dispositif selon l'invention, le support d'affiches étant représenté respectivement en position haute et en position basse ;

les figures 3 et 4 sont des vues de profil correspondant respectivement aux figures 1 et 2 ;

les figures 5 et 6 sont, à plus grande échelle, des vues en coupe verticale du dispositif selon l'invention, le support d'affiches étant représenté respectivement en position haute et en position basse ; et

la figure 7 est, à plus grande échelle encore, une vue partielle de dessus du dispositif selon l'invention ;

la figure 8 est une vue perspective d'un mât équipé d'une seconde forme d'exécution du dispositif de support d'affiches déplaçable verticalement selon l'invention, avec un dispositif particulier d'immobilisation du support d'affiches en position haute qui est représenté en position verrouillée ;

la figure 9 est à plus grande échelle une vue partielle de la figure 8 montrant en perspective les positions relatives du contrepoids et de l'organe assurant son immobilisation, dans la position verrouillée ;

la figure 10 est une vue correspondant à la figure 9, mais dans une position non verrouillée ; et

la figure 11 est une coupe horizontale en position d'immobilisation du contrepoids.

Au dessin on a représenté en 1 le corps d'un réverbère d'éclairage public à section octogonale, et en 2 un profilé réalisé en aluminium et qui présente des faces 3, 4, 5 conçues pour s'appliquer exactement sur trois faces successives du corps 1 de réverbère. Le profilé 2 est fixé au corps 1 au moyen de sangles 6 pénétrant à l'intérieur de ce profilé, la longueur du profilé 2 et sa zone de fixation sur le corps 1 étant telles que, comme on le voit aux figures 1 à 4, sa partie inférieure est à portée de main d'un utilisateur debout sur le sol alors que sa partie supérieure correspond à une hauteur appropriée pour un bon affichage et une bonne protection, c'est-à-dire de l'ordre de 3 à 4 mètres.

La face avant 7 du profilé 2 est plane et elle se termine latéralement, de chaque côté, par une rainure verticale 8 formant glissière. Un profilé complémentaire 9 présente une face avant plane et comporte vers l'arrière deux ailes 10 perpendiculaires au plan de la face avant et qui viennent envelopper la face avant 7 du profilé 2. Chaque aile 10 comporte vers l'intérieur un retour 11 présentant

un profil de glissière complémentaire de celui de la rainure 8 du profilé 2, de sorte que le profilé 9 peut coulisser le long du profilé 2 en étant guidé par celui-ci, sans pouvoir toutefois en être séparé par une traction vers l'avant. Le profilé 9 est fixé par sa face avant à la partie supérieure du fond 12 d'un porte-affiches 13 d'un type bien connu (comportant par exemple un encadrement pivotant qui permet de serrer l'affiche contre le fond) et qui n'a pas été représenté en détail. Un profilé 9', identique au profilé 9, est fixé à la partie inférieure du fond 12 du porte-affiches 13.

A son extrémité supérieure la face avant 7 du profilé 2 supporte l'axe de rotation 14 d'une poulie 15 sur laquelle passe un câble 16. Une extrémité de ce câble est fixée en 17 à la partie supérieure du porte-affiches 13, alors que l'autre extrémité de ce câble est fixée à un contrepoids 18 logé dans une chambre centrale 19 du profilé 2 et destiné à équilibrer le déplacement du porte-affiches 13. A sa partie inférieure le porte-affiches 13 porte un verrou 20 présentant vers l'intérieur un pêne 21 faisant saillie sous l'action d'un ressort (non représenté) alors qu'une commande 22 permet, en lui appliquant une traction, d'assurer le retrait du pêne 21. A sa partie supérieure la face avant 7 du profilé 2 présente une ouverture 23 formant gâche et destinée à recevoir le pêne 21 pour verrouiller le porte-affiches 13 dans sa position haute d'affichage (figure 5). De même, à son extrémité inférieure, la face avant 7 du profilé 2 présente une ouverture 24 recevant le pêne 21 pour assurer son verrouillage dans la position basse du porte-affiches 13 (figure 6).

Le fonctionnement du dispositif se comprend immédiatement d'après la description qui précède. Le porte-affiches étant dans la position d'affichage représentée aux figures 1, 3 et 5, le préposé qui désire procéder au changement de l'affiche utilise une longue tige pour tirer sur la commande 22 du verrou 20 afin d'assurer le retrait du pêne 21 hors de l'ouverture 23 puis pour appliquer une traction verticale sur le porte-affiches 13. Celui-ci descend alors le long du profilé 2, en étant guidé par les profilés 9, 9' formant chariots et en étant freiné par l'action du contrepoids 18, jusqu'à venir dans sa position basse (représentée aux figures 2, 4 et 6), dans laquelle il est immobilisé par l'engagement automatique du pêne 21 dans l'ouverture 24.

L'affiche une fois changée il suffit au préposé de tirer sur la commande 22 pour déverrouiller le porte-affiches puis d'appliquer à ce dernier une poussée vers le haut, au moyen de la longue tige, jusqu'à ce que le porte-affiches vienne se verrouiller dans sa position haute.

En référence aux figures 8 à 11, relatives à une seconde forme d'exécution du dispositif selon l'invention, on a représenté en 31 le profilé vertical fixé au moyen de colliers 32 sur le corps d'un mât 33. Le contrepoids 34, se déplaçant verticalement à l'intérieur du profilé 31, est attaché à une extrémité d'un câble 35 qui passe sur la poulie 36 solidaire de l'extrémité supérieure du profilé 31 et dont l'autre extrémité est fixée au support d'affiches 37. A la face inférieure du contrepoids 34 est fixée une pièce

coudée 38 alors que, dans une ouverture de la paroi latérale du profilé 31 située à la partie inférieure de celui-ci (par exemple à environ 1 mètre du sol), est montée pour tourner une partie cylindrique 39 d'un organe de verrouillage 40. A l'intérieur du profilé 31 l'organe de verrouillage 40 comprend, solidaire de la partie cylindrique 39, une pièce en forme de cornière dont l'une des ailes 41 peut soit venir en regard de la pièce 38 en empêchant la montée du contrepoids 34, soit s'effacer latéralement par rapport à la pièce 38 en autorisant alors la montée du contrepoids 34. Une butée, non représentée au dessin, peut être prévue pour limiter l'effacement latéral de l'aile 41.

Vers l'extérieur la partie cylindrique 39 de l'organe de verrouillage 40 peut présenter une empreinte 43, par exemple triangulaire comme représenté au dessin, qui ne permet l'actionnement que par une personne disposant d'une clef appropriée.

Comme on l'a représenté à la figure 11 on dispose, à travers une ouverture de la face avant du profilé 31 vers la base de celui-ci, une butée 42 constituée en métal revêtu de caoutchouc dont une partie fait saillie à l'intérieur du profilé 31 alors que l'autre partie se projette vers l'extérieur. La partie extérieure de la butée 42 sert d'arrêt pour le support d'affiches 37 quand celui-ci a atteint la position basse désirée permettant le changement d'affiches, alors que la partie intérieure de la butée 42 sert d'arrêt pour le contrepoids 34 lorsque le support d'affiches 37 est dans la position haute désirée pour l'affichage. Dans cette position d'arrêt du contrepoids 34, la pièce 38 portée par celui-ci vient automatiquement au niveau voulu pour une bonne coopération de celle-ci avec l'aile 41 de l'organe de verrouillage pivotant 40.

On comprend que, le support d'affiches 37 étant en position haute verrouillée c'est-à-dire le contrepoids 34 étant immobilisé dans sa position basse, il suffit à l'utilisateur désirant changer l'affiche d'actionner à l'aide d'une clef spéciale la partie cylindrique 39 de la pièce 40 pour faire pivoter celle-ci dans le sens horaire en regardant les figures 8 à 10. Ce pivotement amène l'organe 40 de sa position de verrouillage de la figure 9 à la position de libération représentée à la figure 10, dans laquelle l'aile 41 de cet organe se trouve en dehors du chemin de la pièce 38. Il reste alors à l'utilisateur à agir sur le support d'affiches 37 à l'aide d'une tige de longueur convenable, contre l'action du contrepoids, pour amener le support d'affiches dans la position basse permettant le changement d'affiches. La remontée du support d'affiches 37 s'effectue ensuite sans effort, sous l'action du contrepoids 34, jusqu'à ce que ce contrepoids vienne engager la butée 42. L'utilisateur n'a plus alors qu'à effectuer le verrouillage par pivotement de l'organe 40 dans le sens anti-horaire jusqu'à sa position de la figure 9, après quoi il retire sa clef ce qui rend inviolable le verrouillage du support d'affiches en position haute.

On comprendra que la description ci-dessus a été donnée à simple titre d'exemple, sans caractère limitatif, et que des adjonctions ou des modifications constructives pourraient y être apportées sans sortir du cadre de la présente invention définie par les revendications annexées.

Revendications

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

60

65

1. Dispositif pour l'adaptation d'un support d'affiches à un mât tel qu'un corps de réverbère dans lequel le support d'affiches peut se déplacer verticalement entre deux positions comprenant une position haute d'affichage hors de portée des actes de vandalisme et une position basse de changement de l'affiche, caractérisé en ce qu'il comprend un profilé (2) fixé au mât (1) sur toute la hauteur séparant lesdites deux positions, ledit profilé (2) présentant sur sa face (7) opposée à celle coopérant avec le mât (1) des moyens de guidage et de retenue d'au-moins un élément mobile (9,9') solidaire de la face arrière (12) du support d'affiches (13), des moyens de contrôle de la descente du support d'affiches (13) qui sont constitués par un contrepoids (18) attaché à une extrémité d'un câble (17) passant sur une poulie (16) disposée à l'extrémité supérieure du profilé (2), dont l'autre extrémité est attachée au support d'affiches (13) et qui se déplace à l'intérieur d'une chambre (19) ménagée dans le profilé (2), et des moyens (20,21) assurant l'immobilisation du support d'affiches (13) dans chacune de ses deux positions extrêmes.

2. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que les moyens de guidage et de retenue présentés par le profilé (2) sont constitués par des rainures (8) avec lesquelles coopèrent des organes (11) de profil complémentaire portés par l'élément mobile (9, 9').

3. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que la face arrière (3, 4, 5) du profilé (2) présente une forme conjuguée de celle de la partie d'appui du corps (1) de réverbère.

4. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que les moyens d'immobilisation du porte-affiches (13) dans ses deux positions extrêmes comprennent un verrou (20) porté par le porte-affiches (13), ledit verrou comportant un pêne (21) rétractable contre l'action d'un ressort et conçu pour s'engager automatiquement dans des ouvertures (23, 24) ménagées dans la face avant (7) du profilé (2) en partie haute et en partie basse de celui-ci.

5. Dispositif selon la revendication 4, caractérisé en ce que le verrou (20) comporte un organe de commande (22) dont la traction assure la rétraction du pêne (21).

8. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que la commande de la descente et de la montée du porte-affiches (13) s'effectue au moyen d'une longue tige.

7. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que les moyens assurant l'immobilisation du support d'affiches (37) dans sa

position haute d'affichage comprennent un verrou (40) agissant sur le contrepoids (34) dans la position basse de celui-ci pour empêcher sa montée, ledit verrou (40) étant manoeuvrable de l'extérieur du profilé (32) pour passer de sa position immobilisant le contrepoids (34) à une position libérant celui-ci, et inversement.

8. Dispositif selon la revendication 7, caractérisé en ce que ledit verrou (40) est disposé à la partie inférieure du profilé (31).

9. Dispositif selon la revendication 7 ou la revendication 8, caractérisé en ce que ledit verrou (40) comprend une partie mobile (41) qui vient sélectivement se disposer en regard d'une pièce (38) solidaire du contrepoids (34) pour empêcher la montée de cette pièce (38) et du contrepoids (34) qui la porte.

10. Dispositif selon la revendication 9, caractérisé en ce que le verrou (40) peut pivoter et en ce que sa partie mobile (41) présente une forme

coudée de même que la pièce (38) portée par le contrepoids (34).

11. Dispositif selon la revendication 10, caractérisé en ce que le verrou (40) présente, vers l'extérieur du profilé (31), une partie de commande (43) qui ne peut être actionnée en rotation qu'au moyen d'une clef appropriée.

12. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 7 à 11, caractérisé par une butée (42) traversant une paroi du profilé (31) à la partie inférieure de celui-ci, ladite butée (42) présentant une partie en saillie vers l'extérieur qui sert d'arrêt pour le support d'affiches (37) en position basse de celui-ci et une partie en saillie vers l'intérieur qui sert d'arrêt pour le contrepoids (34) dans une position basse telle qu'elle permette sa coopération avec le verrou (40).

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

60

65

5

Fig:1

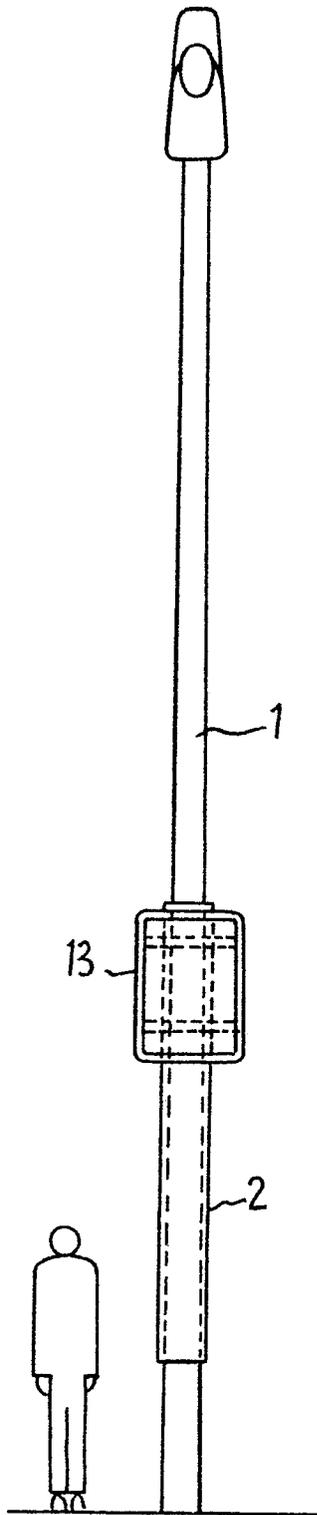


Fig:2

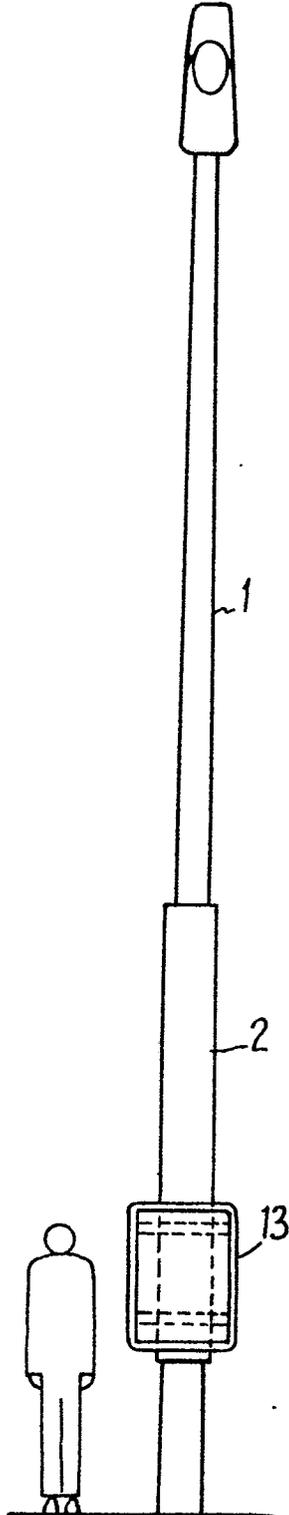


Fig:3

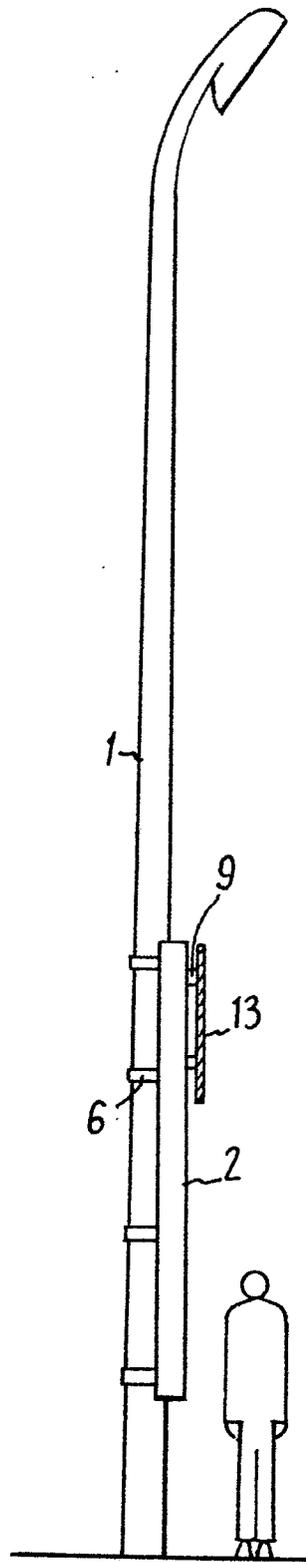


Fig:4

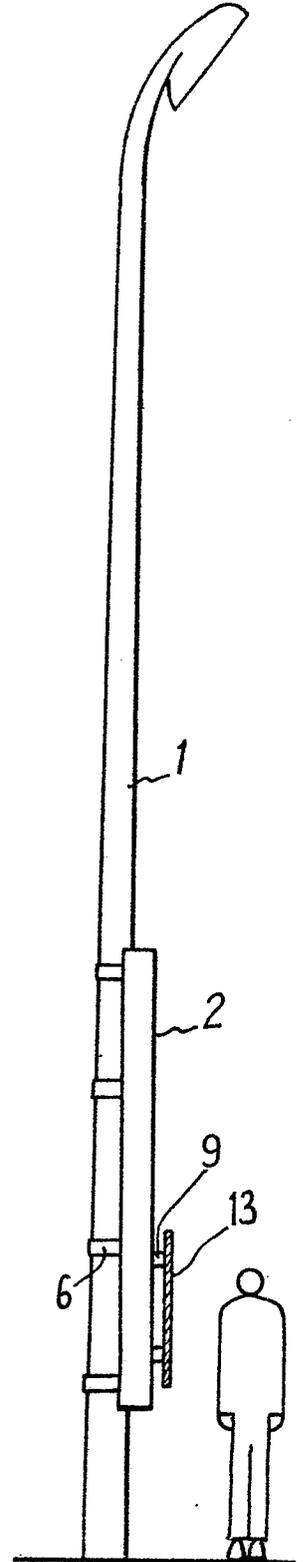


Fig: 5

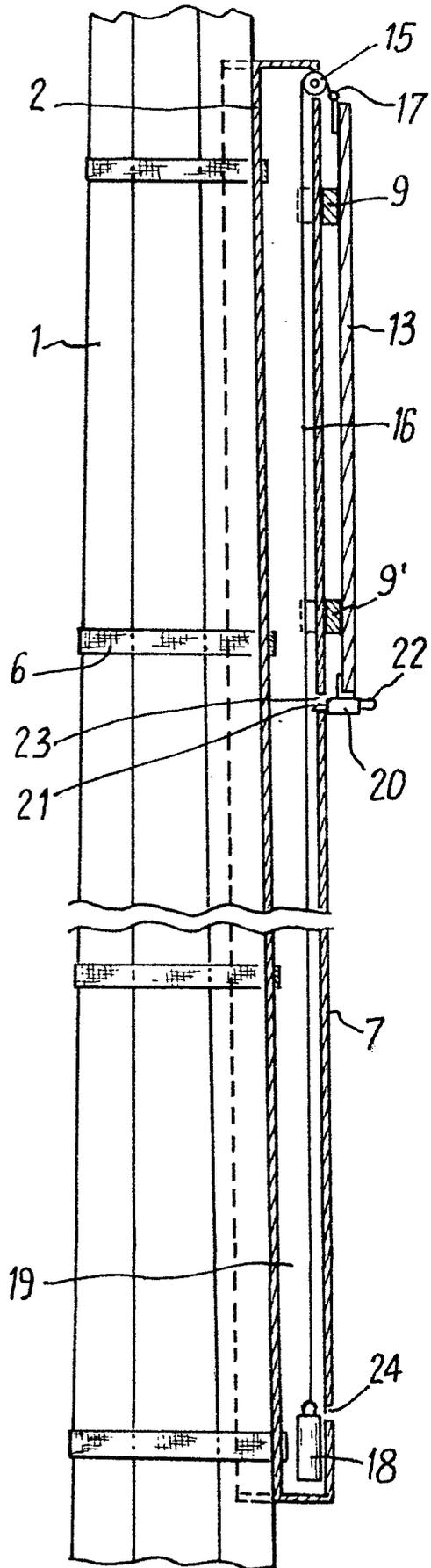


Fig: 6

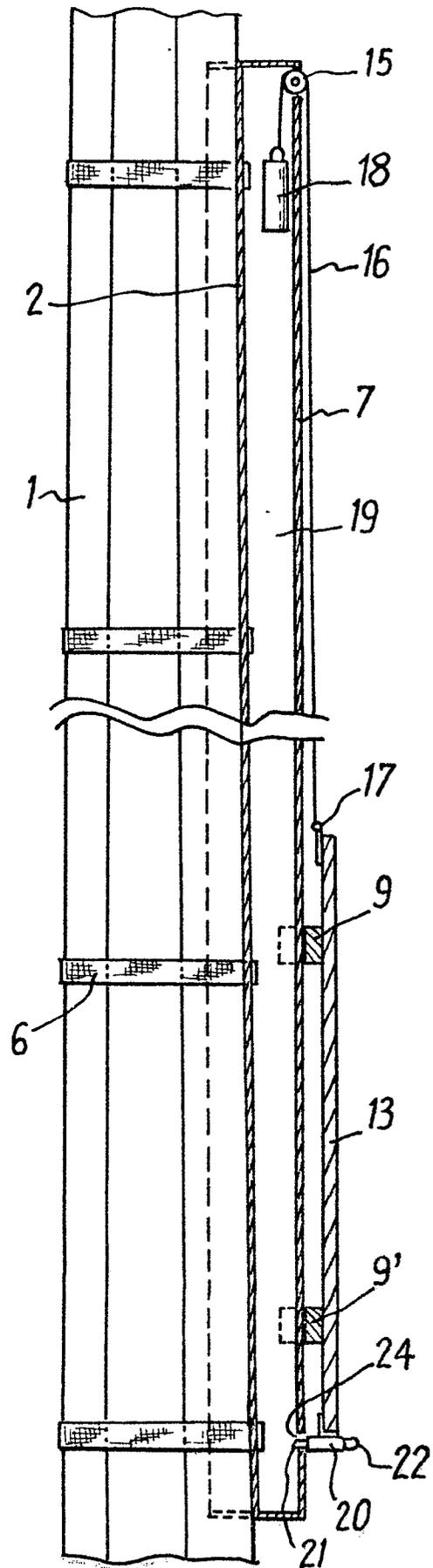


Fig. 7

